

L'Ouest, terre fertile pour les projets de gaz vert

La région abrite le tiers des unités de méthanisation. La fermentation de déchets agricoles permet de produire de l'électricité. Et d'injecter de plus en plus de biogaz dans le réseau.

Repères

Comment produit-on du gaz vert ?

À partir de la fermentation naturelle, dans des cuves, de fumiers, lisiers, déchets agricoles... « La méthanisation reproduit ce qu'il se passe dans une panse de vache, dit Jean-Marc Onno, le président de l'association bretonne des méthaniseurs. Des bactéries transforment le carbone organique en gaz. »

À quoi sert ce biogaz ?

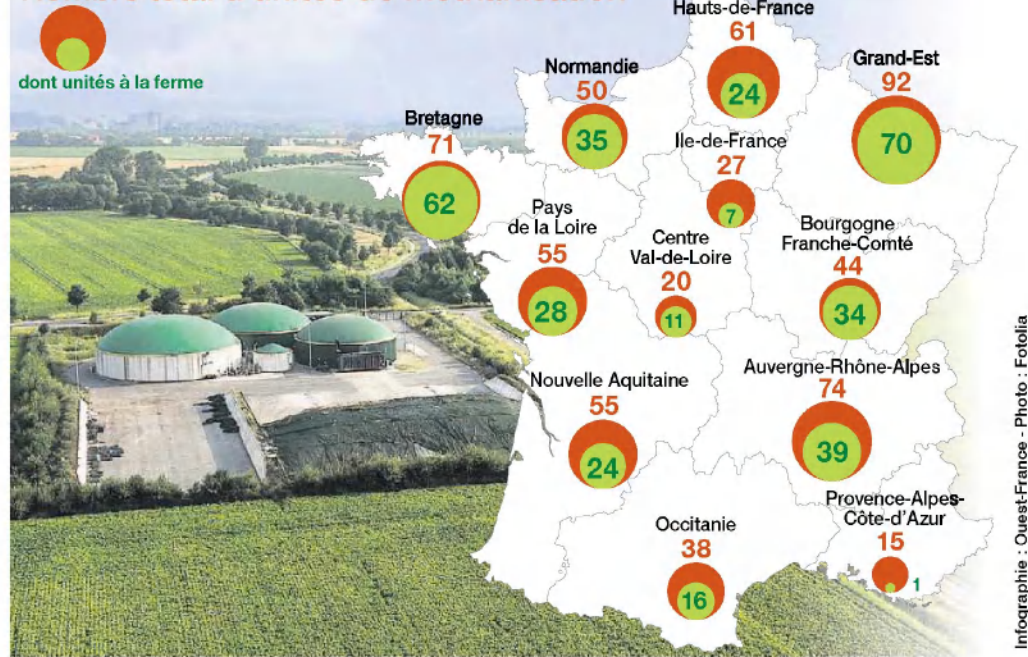
À faire tourner des moteurs qui produisent de l'électricité. Celle-ci est revendue à EDF. Le gaz chauffe aussi des installations agricoles ou des maisons. « Après épuration, le gaz peut également être injecté dans le réseau », poursuit Jean-Marc Onno. Une douzaine d'opérateurs, dont Engie, peuvent le racheter.

Combien de sites existent ?

Cinq cents unités sont gérées par des agriculteurs, deux fois plus qu'en 2014. Une installation sur trois se trouve dans l'Ouest. « Pour les agriculteurs, confrontés aux fluctuations tarifaires, la méthanisation redonne de la stabilité. »

La plupart des sites sont dédiés à la production d'électricité. Mais l'injection de gaz connaît un fort développement : quarante-sept installations y sont consacrées en France,

Nombre total d'unités de méthanisation



contre cinq en 2014. « 50 à 70 % des projets en Bretagne sont centrés sur l'injection de gaz. » Elle pèse 0,15 % de la consommation nationale. L'État veut porter cette part à 7 % en dix ans.

Reste le transport. « Les besoins

sont surtout en ville et la production en campagne. » Pour y répondre, sept agriculteurs du pays de Pontivy (Morbihan) veulent créer un pôle de méthanisation, moyennant un investissement de onze millions d'euros. Une tonne de gaz par jour

y arrivera, compressée en bouteille, avant d'être injectée dans le réseau. Le site comptera aussi une station-service.

Jacques SAYAGH.

« On vise 100 % de biogaz dans nos tuyaux en 2050 »

Entretien

Isabelle Kocher, directrice générale d'Engie.

Engie ne produit pas de gaz, mais le transporte. Quelles sont vos priorités dans ce domaine ?

Le gaz naturel que nous acheminons est produit par des pays qui vont le chercher dans le sous-sol. Il a donc une empreinte carbone. Notre objectif est de le remplacer par du gaz produit par exemple à la ferme, par la fermentation des déchets agricoles. Ce gaz est issu d'un recyclage. Son bilan carbone est donc nul. On vise 100 % de biogaz en 2050 dans nos tuyaux qui sont convertibles.

Et vos centrales au gaz ?

Elles sont également adaptables. Nos quatre centrales françaises brûlent du gaz pour produire de l'électricité. Elles seront prêtes à accueillir du gaz vert quand la production le permettra.

Que faut-il pour y parvenir ?

Un coup de pouce au biogaz dans la loi sur l'énergie : un tarif de rachat



Isabelle Kocher.

avantageux et une part conséquente dans le mix énergétique.

Mais Engie exploite encore des centrales à charbon...

Nous avons fermé notre centrale australienne. Nous ne pouvons pas le faire pour l'instant au Chili car le pays a encore besoin de temps pour développer le solaire. Au total, le charbon ne représente plus que 6 % de notre production. Notre priorité est le renouvelable.

Un chiffre pour l'illustrer ?

On met en service l'équivalent de trois tranches nucléaires en solaire

et en éolien, chaque année, dans le monde. En France, Engie est numéro un dans ces secteurs. Notre offre est 100 % verte pour nos abonnés à l'électricité.

Combien sont-ils ?

3,6 millions. Et nous avons 7,2 millions de clients au gaz.

Combien ont conservé le tarif réglementé ?

4,2 millions.

Ce tarif s'est envolé en 2018.

Il baisse cette année...

Le tarif réglementé du gaz, fixé par les pouvoirs publics, dépend des taxes, de l'acheminement et surtout du prix de vente des pays producteurs : Algérie, Russie, etc. On ne le maîtrise pas. La meilleure façon de baisser sa facture, ce sont les économies d'énergie. Notre premier métier est désormais d'aider nos clients à faire ces économies.

En attendant, la fin du tarif réglementé est programmée en 2023. Les consommateurs seront-ils gagnants ?

Aujourd'hui, les clients veulent avoir le choix. C'est pourquoi nous proposons des offres de marché, adaptées à chacun : des offres week-end ou des tarifs spécifiques biogaz.

Mais ces offres font l'objet de litiges lors des visites à domicile, selon le médiateur de l'énergie.

La visite à domicile, effectuée par des sous-traitants, reste le mode de contact préféré des clients. Une visite pour 1 000 fait l'objet d'un litige. Nous y sommes néanmoins très attentifs. Nous prenons régulièrement des mesures. Mais nous avons été victimes d'usurpation d'identité. Des personnes se sont fait passer pour des démarcheurs d'Engie.

Engie fait-elle partie des sociétés perquisitionnées par la Répression des fraudes en juin ?

Oui. Et nous avons coopéré avec les enquêteurs. Il s'agissait de comprendre s'il y avait une quelconque volonté de notre part d'organiser ces usurpations d'identité. Je vous confirme que non.

Recueilli par J. S.